

## Redevances sur les matières résiduelles

Soumis par Mon Plan Vert

24-01-2008

Dernière mise à jour: 25-01-2008

Le ministre du Travail et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, M. David Whissell, au nom de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, annonce que près de 31 M\$ ont été redistribués aux municipalités du Québec dans le cadre du troisième octroi de subventions du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, dont 452 424 \$ à la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

«Grâce à cette somme, les municipalités de la région pourront financer une partie de leur plan de gestion des matières résiduelles, ce qui favorisera l'atteinte des objectifs établis dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 qui vise à mettre en valeur plus de 60 % des matières résiduelles produites annuellement», a indiqué le ministre Whissell.

Le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles redistribue aux municipalités 85 % des redevances reçues au Ministère. Pour consulter la liste des municipalités bénéficiaires et le montant qui leur a été versé, vous pouvez consulter le site Internet (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/redevance/octroi/sommaire/index.htm>) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

«Je suis heureuse d'annoncer que depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles en juin 2006, le gouvernement a redistribué plus de 71,4 M\$ aux municipalités. Notre programme s'inscrit parfaitement dans la démarche de développement durable adoptée par le Québec, en soutenant les municipalités dans la mise en oeuvre de leur plan de gestion des matières résiduelles», a conclu la ministre Beauchamp.